

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 février 2024

A cette Assemblée Générale Extraordinaire sont présents, excusés, représentés ou absents.

Le bureau:

Lambolez Christophe (Président), Anelli Carole (Trésorière), Guenot Annick (Trésorière-Adjointe), Delouche Didier (secrétaire).

Membres:

Mmes: Brendlin Noëlle, Doisteau Michèle, Doisteau Angélique, Ganneau Nathalie, Gasnier Firmine, Grenet Claudine, Hocine Mariannick, Maire Aude, Maire Chantal, Monicault Chantal, Orry Monique, Roquet Jeanine, Sauvageot Sandrine

Mrs.: Dalla-Torre Sébastien, Doisteau Noël, Dutruel Roger, Geser Robert, Guenot Lucien, Maire Florian, Maire Yves, Monget Thierry, Roquet Sylvain, Spitzer Luc, Thomas Pascal, Thomas Arnaud Yousfi Abdel.

Excusés:

Mmes: Blandin Christel, Geser Marcelle, Delouche Elisa (Pouvoir à Delouche Didier), Didion Pierrette (Pouvoir à Doisteau Michèle), Carton Estelle (Pouvoir à Dalla-Torre Sébastien),

Mrs.: Orry Daniel,

Didion Robert (Pouvoir à Doisteau Noel), Sauvageot Vincent (Pouvoir à Thomas Pascal),

Absents:

Mme : Vileroy IsabelleMr : Clément Nicolas

Personnalités invitées :

M. Daniel Lavèvre, Maire de Marcilly sur Tille, M. Sylvain Poupon, Adjoint à la culture et l'urbanisme. Mme Christelle Da-Silva, Conseillère déléguée Fêtes et Cérémonies,

Invités excusés :

Mme Catherine Louis, Conseillère départementale du Canton d'Is sur Tille, M. Charles Barrière Conseiller départemental du Canton d'Is sur Tille, M. Luc Baudry, Président de la COVATI.

Les membres de l'association « Comité des Fêtes de Marcilly-sur-Tille » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 03 février 2024, à 18h00, salle polyvalente de Marcilly-sur-Tille, sur convocation préalablement adressée par remise en main propre aux personnes n'ayant pas d'adresse électronique ou courrier électronique, le 09 janvier 2024, par Christophe LAMBOLEZ, Président, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Trente quatre (34) membres sont présents ou représentés, sur un total de quarante et un (41) membres de l'association; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur Christophe Lambolez, en sa qualité de président de l'association.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : **Mise à jour des statuts**.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et pose la question à savoir si tous les adhérents avaient bien reçu un exemplaire des statuts comportant les mises à jour ; sans avis contraire, il conclu que tout le monde les a reçus ;

le débat s'ouvre :

M. Lucien Guenot prend la parole pour nous faire part qu'il ne voyait pas l'utilité de modifier nos statuts en précisant que le remplacement de « Conseil d'administration » par « Bureau » était trop restrictif et qu'il était contre cette mise à jour.

Le président précise que c'est le mode de fonctionnement actuel et que dans les statuts actuels rien ne précise la composition de ce conseil ni ses modalités d'élection.

Mme Carole Anelli, notre trésorière, nous demande la possibilité de retirer le montant de l'adhésion des statuts et que celui-ci soit plutôt débattu en Assemblée Ordinaire tous les ans, ce qui est modifié.

Personne ne donnant d'idée complémentaire au projet présenté, le Président propose de passer aux votes à mains levées.

Première résolution :

Après avoir délibéré le président demande à l'assemblée : **Souhaitez vous un vote** d'acceptation globale à ce projet.

Mise au vote à main levée :

Voix contre ; 1 voixAbstention : 1 voix

Cette première résolution est adoptée à trente deux (32) voix pour et une (1) voix contre.

Seconde résolution :

La majorité des membres du comité souhaitant un vote global, *nous passons au vote* d'approbation de la mise à jour de nos statuts :

Mise au vote à main levée :

Contre: 1 voixAbstention: 2 voix

Cette seconde résolution est adoptée à trente et une (31) voix pour et une (1) voix contre.

La mise à jour de nos statuts étant approuvée, la séance est levée à 18h45.

Fait le 03 février 2024 à Marcilly sur Tille

Le Président Christophe Lambolez Le secrétaire Didier Delouche

ORIGINAL SIGNE

ORIGINAL SIGNE